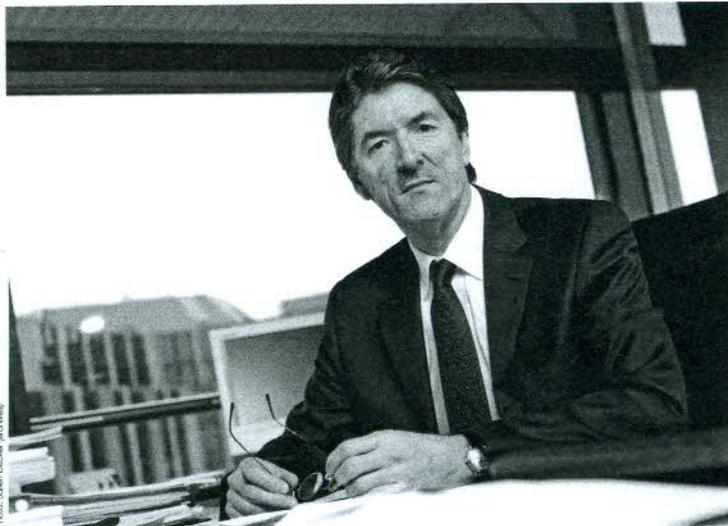


«TIRER LE PAYS DE SA LÉTHARGIE»

Le secrétaire général de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises souhaite davantage de sérénité et d'objectivité dans le dialogue social actuel.



«Toute contribution qui a trait à la compétitivité ou à l'indexation ne peut qu'être encouragée»

Mais le message de l'urgence de la situation était plus clairement exprimé lors de la Tripartite. Là, il faut davantage la déceler entre les lignes.

Vous prônez une modernisation du dialogue social tripartite. Quels en seraient les points forts? «Il y a certains éléments que nous ne voulons pas divulguer maintenant, pour ne pas refaire ce qui a été reproché à d'autres en rendant publiques des positions qui ne sont que des axes de réflexion. A côté de cela, il est clair que c'est surtout l'état d'esprit qu'il faut changer. Il faut vraiment que toutes les parties soient réellement disposées à discuter, ce qui veut dire aussi trouver un consensus et un compromis, en toute objectivité et de façon sereine.

On a reproché aux syndicats leur rigidité lors de la Tripartite. Mais le patronat n'a-t-il pas lui aussi manqué de souplesse? «La situation est très préoccupante, avec une dégradation de la compétitivité qui fait perdre des recettes fiscales. Nous risquons de tomber dans une spirale extrêmement dangereuse, avec une stagnation de l'emploi qui, à elle seule, rend intenable le financement à terme du système social. On ne peut pas attendre de nous des compromis dans un contexte si grave. Nous n'avons plus le temps de nous permettre un échec. Il faut enfin tirer le pays de sa léthargie.

C'est une aberration de nous reprocher notre détermination à vouloir agir et défendre le bien-fondé et le bénéfice de l'instauration d'une situation économique pérenne pour l'avenir. Nous nous battons pour assurer des emplois stables qui pourront financer le système de la sécurité sociale et créer des emplois pour les générations futures.

On peut en revanche reprocher à certains de ne pas vouloir faire de compromis et de vouloir garder des acquis sociaux du passé, tout en sachant qu'il n'est plus possible de les financer. On ne peut pas vivre éternellement à crédit.» ●

Jean-Michel Gaudron

Monsieur Bley, quel regard portez-vous sur l'étude publiée par le Statec concernant les modulations du mécanisme d'indexation automatique des salaires? «Je tiens d'abord à féliciter le Statec de cette initiative. Toute contribution qui a trait à la compétitivité ou à l'indexation ne peut qu'être encouragée, surtout en ce moment où d'aucuns ignorent volontairement objectivité et analyse. Je mettrai néanmoins quelques bémols, notamment sur la période retenue (*sept ans, ndr.*) qui est courte et intègre l'année 2009, où l'inflation a fortement chuté en raison de la crise.

Ce qui m'a laissé perplexe, c'est l'interprétation qui a été faite de l'étude dans les quotidiens... L'une des principales conclusions du Statec est qu'entre les diverses variantes de modulation du système d'indexation, les différences sont assez faibles. Or, bon nombre de médias ont dit que ces modulations n'apportent rien. Certes, pour les salariés, l'impact est très limité. Mais pour l'économie en tant que telle, le fait qu'une tranche indiciaire aurait été épargnée sur la période 2006-2009 si l'on avait respecté un délai minimal de 16 mois entre les différentes tranches indiciaires n'est pas négligeable!

Selon vous, le système est donc à revoir...

«Quand je pense à l'état des finances publiques et au retard accumulé en termes de compétitivité, je me demande où nous en serions aujourd'hui si nous n'avions pas décidé d'une modulation de l'index en 2006. Nous estimons qu'il faut décréter un moratoire de deux ans afin de couper court à l'effet d'auto-allumage dont le Statec ne parle d'ailleurs pas. Il ne l'a pas étudié et nous le regrettons. De même que nous regrettons qu'il n'ait pas envisagé, dans ses simulations, une de nos propositions qui est de plafonner l'application de l'index à 1,5 fois le salaire social minimum.

Les chiffres présentés par le Statec ne sont pas nouveaux. Les partenaires sociaux en ont pris connaissance au début de l'année. Pourquoi avoir dès lors attendu l'été pour publier cette étude? «Il est vrai que le Statec et la BCL avaient déjà lancé un appel urgent pour attirer l'attention sur ce phénomène préjudiciable. Hélas, leur analyse n'a pas été suivie par le côté syndical. Dans l'étude publiée en août, il y a tout de même une certaine technicité qui a été ajoutée. Elle a également le mérite de proposer des comparaisons de plusieurs variantes. Cela constitue une plus-value.